

**Présents** : Mme Remer (DASEN), M Didier (Secrétaire Général), M Merle et Mme Roques (DPE), Mmes Dumont et Delbac (IEN), M Burnouf, Mmes Moncanis et Van Theemst (SNUipp-FSU), M Perrier M Banyik et M Sanudo (SE-UNSA)

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Présidence des conseils d'école regroupés pour les RPI**

L'IA procède à la désignation des présidents des conseils d'école pour les RPI qui en ont fait la demande. Trois RPI n'ont pas fait cette demande.

Le SE-UNSA interroge sur les raisons : est-ce un simple retard de la part des écoles concernées ou un fonctionnement non conforme aux exigences de l'administration (un seul conseil d'école pour un RPI). DASEN précise qu'elle demandera aux IEN de faire un travail auprès des écoles concernées afin de régulariser la situation.

**Exéats :**

2 exéats ont été accordés : l'un pour le Puy de Dôme, l'autre pour l'Aude.

**PROMOTIONS**

Le SNUipp-FSU exprime ses revendications sur l'avancement :

- Avancement le plus rapide pour tous,
- Classe unique (suppression de la hors classe),
- Accès pour tous à l'indice terminal de la hors-classe actuelle (indice 783).

**Avancement (tableau récapitulatif en annexe)**

Rappel concernant le barème de promotion :

Pour les instituteurs : AGS (x 1,5) au 31/12/13 et note au 31/08/13.

Pour les PE : AGS (x 1.5) au 31/08/13 et note arrêtée au 31/08/13.

La note est réévaluée de ¼ de point par an dès lors que la dernière inspection date de plus de 3 ans. En cas d'égalité, l'âge puis la note puis l'AGS sont pris en compte.

Exemple de calcul de l'AGS : 12 ans 3 mois 10 jours =  $12 + 3/12 + 10/365 = 12 + 0,25 + 0,027 = 12,277$

Le SNUipp-FSU rappelle que les retards d'inspection persistent.

DASEN : Il existe quelques retards d'inspection dans le Cantal que les IEN s'efforcent de combler. Mais ils ont des missions multiples qui les sollicitent beaucoup. L'accompagnement des nouveaux rythmes a été prioritaire.

SNUipp-FSU : Nous rappelons que cette situation n'aurait pas lieu d'être si la note n'était pas prise en compte dans les promotions.

DASEN : La note est indispensable pour qu'une évaluation soit la plus équitable possible.

*Comment justifier la promotion des IEN ou des enseignants ayant atteint la hors classe qui ne sont pas soumis à une notation pour leur avancement ?*

**Suite à l'intervention du SNUipp-FSU en amont de la CAPD (enquête formulaire sur 15.snuipp.fr), concernant les retards de rapports d'inspection, ceux-ci ont été rattrapés.**

## TABLEAU RECAPITULATIF AVEC BAREMES DES DERNIERS PROMUS

ECHELON	Nb promus grand choix	Barème <sup>2</sup> dernier promu grand choix	Nb promus choix	Barème <sup>2</sup> dernier promu choix	Nb promus ancienneté	Barème <sup>2</sup> dernier promu ancienneté	Total promus
4					8	12.5	8
5	7	18.5			23	16.5	30
6	7	23.5	15	23.250	6	20.546	28
7	11	28	19	28.242	24	27	54
8	15	33.75	24	34.5	5	33.5	64
9	12	51.001	20	42	6	41	38
10	12	59.388	17	48.797	5	49.5	34
11	6	70.241	6	66,317	3	66.029	16
6 <sup>ème</sup> HC <sup>1</sup>					9		9
7 <sup>ème</sup> HC <sup>1</sup>					2		2

<sup>1</sup> Avancement automatique

<sup>2</sup> Barème promotion = (1,5 x AGS) + note

<sup>3</sup> Directeurs d'écoles application et d'établissements spécialisés qui avancent systématiquement au rythme le plus rapide.

**Nous avons posté aujourd'hui un courrier individuel à tous les collègues syndiqués concernés pour les informer de leur promotion.**

1 collègue institutrice est promu au choix au 11<sup>ème</sup> échelon avec le barème de 50.555 .

### QUESTIONS DIVERSES

Formation continue : les stages à venir se dérouleront sur 4 jours de 6 heures et non sur 4,5 jours

Vos représentants SNUipp-FSU : Nathalie Moncanis, Emeric Burnouf, Claire Van Theemst